



**Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires**

**2023 DDCT DEVE 20** : Attribution de huit subventions de fonctionnement (131 000 €) et signature de trois conventions d'objectifs.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2019, l'association 12 Bars en Scène organise depuis l'année de sa création le festival « Tournée Générale » : Investissant des bars populaires du 12ème, ce festival questionne le rapport de l'art à la ville. Hors lieux culturels traditionnels, artistes renommés et émergents participent à un laboratoire de formes légères et mobiles pouvant s'adapter à des contextes variés. Les 3 bars partenaires de l'édition 2022 du festival ont accueilli propositions théâtrales, performances, installation et concerts. L'association propose en 2023 d'organiser deux sessions du festival, du 12 au 14 mai et du 27 au 31 juillet.

Depuis 2018, l'Association Française d'Astronomie organise chaque été l'opération Paris sous les étoiles dans les parcs et jardins ouverts la nuit : Une vingtaine d'animateurs spécialisés équipés avec télescopes et lunettes accueillent le public pour l'observation des planètes, étoiles et éclipses. En 2022, l'association a organisé 20 soirées dans 17 squares, parcs et jardins parisiens répartis dans 12 arrondissements. Ces 20 ateliers ont accueilli plus de 8 000 participants. L'association propose de reconduire l'opération en 2023.

L'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) a été créée en 2011 autour du dispositif « Les Pierrots de la nuit » qui vise à préserver la qualité de la vie nocturne à Paris et un vivre-ensemble en conciliant les différents usages de la nuit. Dans les quartiers de Paris où l'animation nocturne engendre des conflits d'usage liés au bruit, l'association engage des actions consistant à renforcer la professionnalisation des exploitants de débits de boissons, contribuer à la résolution de conflits entre riverains et établissements, sensibiliser la clientèle des établissements aux conséquences des nuisances qu'ils génèrent sur la santé des riverains par des interventions de médiation artistique. L'association propose de poursuivre ces actions en lien avec les mairies d'arrondissement et les commissariats, en particulier dans le cadre des commissions de régulation des débits de boissons.

Créé en 2003, le Collectif l'Art au Quotidien conçoit et met en place des dispositifs culturels et artistiques. L'association est à l'initiative de l'installation « Sur le chemin... à Paris, la nuit » implantée en 2022 dans les 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements. Il s'agit d'un parcours/installation théâtral, plastique, vidéo, sonore et numérique in situ sur les notions de point de vue et paysage nocturne féminin. Devant le succès de l'opération, l'association propose de reconduire l'installation sur l'année 2023.

Créée en 2018, l'association Consentis est une association de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les milieux festifs. Afin de promouvoir les comportements respectueux dans les milieux festifs, l'association Consentis a rejoint en 2022 le dispositif Fêtez Clairs et la nouvelle version de la charte Fêtez Clairs intègre la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les établissements et organisations de soirées signataires. L'association propose ainsi de former en 2023, les 21 établissements et organisations signataires de la charte Fêtez Clairs : formation de référents et/ou formation d'équipes. Elle propose également de sensibiliser les publics lors des événements festifs et via les réseaux sociaux.

L'Association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie a pour vocation d'offrir un espace de documentation, d'écoute et de conseil sur le VIH/sida, les infections sexuellement transmissibles et les conduites addictives. Depuis 2017, avec le soutien de la Ville de Paris, le Kiosque développe, dans le cadre du dispositif parisien Fêtez Clairs, une démarche transversale de communication digitale pour la promotion d'une fête respectueuse. Concrètement, le Kiosque propose des messages de prévention des conduites à risques et des violences sexistes et sexuelles, que les discothèques, organisations d'événements, groupes Facebook de clubbeurs et médias spécialisés relaient auprès de dizaines de milliers de jeunes concernés. Le Kiosque propose de poursuivre cette action de communication digitale afin de sensibiliser les jeunes en amont des soirées.

L'association Nadjastream développe plusieurs actions culturelles dans la capitale et organise depuis 2015 le festival « Les Nuits des Arènes ». Ce festival, accueilli aux Arènes de Lutèce depuis sa création, propose de mettre en résonance la parole artistique et la parole des citoyens, à travers une expérience sensible de l'une et de l'autre, qui favorise l'engagement dans la cité. Le public est notamment invité à participer à des ateliers artistiques et à des débats de société. L'association a renouvelé sa demande de subvention à la Ville de Paris afin de contribuer à la tenue de cet événement artistique pluridisciplinaire qui, durant 3 jours, proposera des ateliers, des débats et des spectacles en co-construction avec le collectif des Arènes.

Créée en 2017, l'association Vidéoparis a pour objet de promouvoir la culture, la danse et la musique afro-caribéenne. Elle vise également à promouvoir la création artistique à travers la vidéo. Depuis 2018, l'association organise en août à Paris un festival de danse qui accueillent en moyenne 700 participants de 30 à 60 ans dont 75% de touristes. Ces événements ont lieu pendant 10 jours à bord du Diamant Bleu, au stade Émile Antoine et/ou autres lieux autour de la Tour Eiffel. L'association propose cette année de développer son concept sur d'autres sites, en particulier l'espace public, et d'étendre la durée du festival.

Compte tenu de la nécessité pour la Ville de Paris, les habitants et les visiteurs de la capitale de proposer une offre d'activités nocturnes diversifiée et tout public ainsi que de promouvoir des pratiques festives responsables, je vous propose d'accorder, au titre de l'année 2023, huit subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 3 000 euros à l'association 12 Bars en Scène
- 34 000 euros à l'Association Française d'Astronomie, dont 11 000 euros attribués par la DEVE
- 50 000 euros à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit
- 7 000 euros au Collectif l'Art au Quotidien
- 10 000 euros à l'association Consentis
- 12 000 euros à l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie
- 10 000 euros à l'association Nadjastream
- 5 000 euros à l'association VidéoParis

Je vous propose pour ce faire de m'autoriser à signer des conventions annuelles d'objectifs avec l'AMUON, l'Association Française d'Astronomie et le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DDCT DEVE 20** Attribution de huit subventions de fonctionnement (131 000 €) et signature de trois conventions d'objectifs.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 21 au 24 mars 2023 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer huit subventions de fonctionnement aux associations 12 Bars en Scène (3 000 €), Association Française d'Astronomie (34 000 €), Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (50 000 €), Collectif l'Art au Quotidien (7 000 €), Consentis (10 000 €), le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (12 000 €), Nadjastream (10 000 €) et VidéoParis (5 000 €);

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD au nom de la 1ère commission et M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est attribuée à l'association 12 Bars en Scène, sise 7 Rue Édouard Robert 75012 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_04116).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 34 000 euros est attribuée à l'Association Française d'Astronomie, sise 17 rue Émile Deutsch de la Meurthe 75014 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_04978).

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Française d'Astronomie, sise 17 rue Émile Deutsch de la Meurthe 75014 Paris, une convention d'objectifs dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10 passage des Abbesses 75018 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_03946).

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10 passage des Abbesses 75018 Paris, une convention d'objectifs dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 7 000 euros est attribuée au Collectif l'Art au Quotidien, sise 15 passage Ramey, Maison des Associations du 18e Arr. 75018 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_06520).

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association Consentis, sise 191 rue du Temple 75003 PARIS, au titre de l'année 2023 ([2023\\_06417](#)).

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 12 000 euros est attribuée à l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie , sise 102-C rue Amelot 75011 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_04004).

Article 9 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie , sise 102-C rue Amelot 75011 Paris, une convention d'objectifs dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association Nadjastream , sise 79 quai Panhard et Levassor 75013 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_02657).

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association Vidéoparis , sise 150 bd de la Villette 75019 Paris, au titre de l'année 2023 (2023\_04725).

Article 12 : La dépense sera imputée au titre de la Politique de la Nuit, sous réserve de la décision de financement, au budget 2023 de la Ville de Paris. La DEVE contribue pour un montant de 11 000 € à la subvention attribuée à l'Association Française d'Astronomie.